

NOM DU GH Site autonome Hôpital San Salvador**NOM DE L'ETABLISSEMENT Hôpital San Salvador****ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT 4312, Route de l'Almanarre 83400 HYERES CEDEX****Contact : Gérald BOST – Responsable des Ressources Humaines – 04 94 38 08 37**gerald.bost@aphp.fr**DATE DE MISE A JOUR**

3 Août 2022

INTITULE DU POSTE**DS.CGS : Directeur/trice des soins – Coordonnateur/trice générale des soins****Ou DSAP : Directeur/trice des soins et des activités paramédicales****METIER**

Directeur/trice des soins

CODE METIER

45C30

COTATION EMPLOI

Logé 2.8 – Non logé 6

NBI

55 points

GRADE

Directeur des soins

STRUCTURE

L'hôpital SAN SALVADOR est un établissement de l'APHP, de 310 lits et places, situé à Hyères (VAR). Il accueille essentiellement des patients poly ou multi-handicapés : adultes et enfants, sur trois secteurs d'activité : SSR (96 lits et 30 place d'HDJ), MAS (141 places), EEAP (43 places).

L'effectif paramédical en place se situe autour de 450 ETP.

Projet médical et projet de soins de SAN SALVADOR sont en cours d'actualisation et de réécriture. Ils s'inscrivent dans une transformation globale de l'APHP.

POLE**DIRECTION****ACTIVITE****DIRECTION DES SOINS et DES ACTIVITES PARAMEDICALES****SERVICE****PRESENTATION**

Management général des services d'accueil, d'hébergement et de soins

COMPOSITION DE L'EQUIPE

- 2 Cadres supérieurs de santé : un par DMU (Département médico-universitaire)
- 2 Cadres en missions transversales (Hygiène-Soins/Qualité)
- 1 Assistante de direction

LIAISONS**HIERARCHIQUE DIRECT**

- Directeur, chef d'établissement.

FONCTIONNELLES

- Présidente du CCM (CME locale)
- Directrice adjointe
- Responsables des autres directions
- Médecins directeurs des départements médicaux
- Médecins responsables d'unité
- Equipe d'encadrement
- Service de santé au travail

AVEC LE SIEGE APHP

Coordonnateur général des soins en fonction à la direction générale

Coordonnateurs généraux des soins des différents GHU

Directions fonctionnelles du siège (le cas échéant)

ACTIVITES

Conformes au décret du 29 septembre 2010 :

Le directeur des soins est responsable de la déclinaison et de la mise en œuvre de politique de soins :

- Assure la coordination générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques ;
- Elabore le projet de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques avec les professionnels concernés ;
- Contribue à la politique d'amélioration de la qualité des soins et à la gestion des risques ;
- Préside la CLSIRMT (Commission locale).

En appui au chef d'établissement :

- Contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et de la politique d'établissement – en lien avec les orientations de la direction générale ;
- Participe à la définition et l'évaluation des objectifs des DMU (départements médico-universitaires) du site, dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et des soins ;
- Participe à la conception, l'organisation et l'évolution des structures et des activités de soins en lien avec la communauté médicale et les projets institutionnels.

Développement de fonctions en lien avec les directions fonctionnelles :

- Assure le recrutement des professionnels non médicaux ;
- Contribue à la définition et mise à disposition de ressources en personnel soignant dans le cadre du dialogue de gestion avec les DMU et la DRH ;
- Participe à l'élaboration d'un plan de formation et de développement des compétences dans le champ des activités paramédicales ;
- Accompagne les projets d'évolution professionnelle des paramédicaux ;
- Encourage le développement de la recherche paramédicale, des protocoles de coopération et de la pratique avancée ;
- Contribue à la politique d'accueil et d'encadrement des étudiants ;
- Participe à l'élaboration du plan d'équipement.

MISSIONS SPECIFIQUES

Dans le cadre de la restructuration de l'hôpital, en lien avec les nouvelles autorisations de l'ARS : partition en sanitaire (SSR) et médico-social (MAS et EEAP) délivrées en 2019, et dans un contexte

marqué par l'absentéisme : le DS-CGS se verra confier des missions et projets pour accompagner les évolutions de l'hôpital :

- Mettre en œuvre le plan de restructuration : (nouvelles orientations de chaque unité de soins) ;
- Gérer la transition du sanitaire vers le médico-social pour les unités concernées ;
- Conduire une politique nouvelle de management de l'encadrement de proximité et supérieur qui doit leur permettre de se positionner **acteur** en regard des évolutions métiers, des attentes des tutelles (ARS-Siège AP/HP- nationales), des projets de l'établissement et élargir les partenariats avec le territoire ;
- Participer à l'élaboration d'organisations de travail innovantes (mobilité des professionnels, informatisation du dossier de soins.) et attractives (fidélisation des métiers sensibles) ;
- Accompagner les démarches d'évaluation qualité-sécurité des soins, sanitaire et médico-sociale ;
- Participer aux instances : CLSIRMT, CTLE, CHSCT...

QUOTITE DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

HORAIRES DE TRAVAIL

Gestion du temps de travail forfaitaire – 19 RTT – 25 CA.
Gardes administratives – Logement de fonction possible.

COMPETENCES

Savoir faire requis

- Capacité à analyser les enjeux stratégiques et à prendre des décisions ;
- Concevoir, piloter et évaluer des politiques et des projets en adéquation avec les besoins, les contraintes de l'établissement ;
- Décliner et ou influencer les choix stratégiques d'organisation des soins et activités paramédicales ;
- Créer et développer un réseau de partenaires dans le domaine du soin ;
- Fixer des objectifs et en évaluer les résultats à travers la mise en place de démarches, d'outils et d'indicateurs de résultats ;
- Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs ;
- S'exprimer en public.

Connaissances associées

Conduite de projet / Conduite du changement / Droit hospitalier / Éthique et déontologie professionnelles / Gestion administrative, économique et financière / Gestion budgétaire / Gestion des ressources humaines / Management Sociologie des organisations / Soins / Stratégie et organisation.

PRE-REQUIS et PARTICULARITES

- Formation EHESP ;
- Expérience professionnelle en qualité de DS en milieu hospitalier requise ;
- Expérience professionnelle en EMS souhaitée ;
- Connaissance attendue ou à acquérir du fonctionnement et des règles régissant les établissements médico-sociaux.

En fonction des appétences et du profil du ou de la candidat(e) : opportunité de cumuler ce poste avec la qualité, gestion des risques.

QUALITES

Loyauté.

Diplomatie.

Rigueur.

Sens des relations humaines (capacité d'écoute, de dialogue, de négociation).

Discrétion professionnelle.